



Réunion commune 2018 des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU Femmes et du PAM

Document d'information – Sujet 1

« Des efforts conjoints visant à renforcer la cohérence, la collaboration et l'efficacité sur le terrain – des moyens efficaces pour obtenir des résultats communs en vue de répondre aux priorités des pays de programme dans la mise en œuvre du Programme 2030 »

Le présent document permettra de fournir des informations sur le sujet susmentionné aux participants de la séance matinale de la Réunion commune des Conseils de direction du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU Femmes et du PAM du 1^{er} juin 2018.

I. INTRODUCTION

1. Le [Programme de développement durable à l'horizon 2030](#) appelle à « la planification stratégique, la mise en œuvre et l'établissement de rapports à l'échelle du système [...] pour garantir un appui cohérent et intégré à l'exécution du nouveau Programme par les organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement » (par. 88). Par conséquent, et en réponse à l'[examen quadriennal complet](#) 2016 des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, des efforts visant à renforcer la cohérence, la collaboration et l'efficacité au sein du système des Nations Unies pour le développement sont actuellement déployés pour veiller à ce que ce dernier fournisse les services de qualité nécessaires à la mise en œuvre du Programme 2030. Comme l'a souligné le Secrétaire général des Nations Unies dans son rapport sur le [repositionnement du système des Nations Unies pour le développement](#) en vue de la mise en œuvre du Programme 2030, paru le 21 décembre 2017, le système est ainsi guidé par les principes suivants : renforcer la prise en main du programme par les pays, définir des actions adaptées aux contextes nationaux, et veiller à l'obtention effective de résultats sur le terrain, en mettant clairement l'accent sur les efforts déployés en vue de ne laisser personne de côté.

2. Le nouveau Groupe des Nations Unies pour le développement durable (anciennement le Groupe des Nations unies pour le développement) est au cœur de ces efforts. C'est à partir des évaluations des capacités des pays, en accord avec les objectifs du Programme 2030, et, par conséquent, des nouveaux Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) appelant à des résultats transformateurs, globaux, exhaustifs et fondés sur des preuves, que les activités, la présence et la composition des équipes de pays des Nations Unies ont été repensées, comme souligné dans les orientations actualisées publiées l'an dernier par le Groupe des Nations unies pour le développement durable. Guidés par la [stratégie de simplification, d'accélération et de soutien aux politiques](#) (MAPS), les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires de développement collaborent avec les pays en vue de leur apporter un appui adapté et intégré pour ajuster le Programme 2030 au contexte et évaluer les priorités en matière de développement afin d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD). À l'échelle nationale, des progrès ont été réalisés en ce qui concerne les stratégies communes relatives aux modalités de fonctionnement, en particulier l'optimisation de l'efficacité des services d'appui en mettant davantage à profit des services partagés pouvant être effectués en tous lieux, mais également en matière de programmation conjointe. C'est en s'inspirant de l'expertise politique multisectorielle du système des Nations Unies pour le développement que le [fonds commun à l'appui du Programme 2030](#) a été récemment mis en place afin de fournir aux pays de programme un soutien catalytique en vue d'une politique intégrée pour la réalisation du Programme 2030.

3. Un certain nombre d'initiatives mondiales ont été lancées en vue de renforcer la cohérence à l'échelle du système pour un soutien intégré au Programme 2030, et de tenir compte du lien existant entre l'action humanitaire, le développement et la paix. L'initiative « [New Way of Working](#) » (« nouvelle méthode de travail », en français) permet à des acteurs humanitaires

et du développement (ainsi que de consolidation de la paix, le cas échéant) de se rendre dans des environnements de crise prolongée pour favoriser l'amélioration des synergies et de la planification axée sur les résultats collectifs. Il reste toutefois encore à faire à l'échelle nationale pour rapprocher les PNUAD et les plans d'intervention humanitaire, le cas échéant.

4. Le FNUAP, ONU Femmes, le PNUD et l'UNICEF ont intégré un chapitre commun dans leurs plans stratégiques pour 2018-2021 qui les engage à exploiter leur avantage collaboratif dans six domaines thématiques ainsi que sur les questions opérationnelles. De la même manière, le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme alimentaire mondial (PAM) partagent la même vision du programme de développement durable. Les plans stratégiques de pays du PAM présentent la façon dont le partenariat collabore avec d'autres organismes des Nations Unies en vue de la réalisation du Programme 2030. Le chapitre portant sur ces plans donne au Conseil d'administration les moyens d'évaluer plus facilement si les organismes des Nations Unies répondent aux besoins du pays de façon globale.

5. Ce document d'information présente des exemples concrets de stratégies conjointes et de partenariats innovants à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030, qui visent à répondre aux priorités nationales et à surmonter les obstacles qui entravent la cohérence, la collaboration, l'efficacité et l'efficacités dans l'obtention de résultats communs en matière de développement durable.

II. ENJEUX ET DÉFIS PRINCIPAUX

6. Notre objectif, lequel est à la hauteur de l'ambition du Programme 2030, est de mettre en place un système des Nations Unies pour le développement du XXI^e siècle qui soit axé sur les populations, sur l'obtention de résultats en faveur des personnes pauvres et marginalisées, et sur la fourniture d'un appui intégré à l'échelle de groupes familiaux.

7. Il convient d'œuvrer davantage en faveur d'une interprétation commune des principes et normes de cohérence, ainsi que l'application uniforme des procédures opérationnelles standard (POS). Les POS servent de cadre à l'élaboration de stratégies et d'interventions propres au contexte, qui visent à améliorer la cohérence et l'efficacité générales des organismes des Nations Unies à l'échelle nationale ; et les équipes de pays des Nations Unies affichent des taux d'exécution à la hausse. Cependant, l'application inégale des principes peut ne pas permettre d'évaluer de manière fiable les progrès accomplis sur la voie de la cohérence dans le travail commun des organismes des Nations Unies à l'échelle nationale. La diversité des modèles d'activité et des plateformes de logiciels de gestion intégrés au sein des organismes, des approches en matière d'orientation du personnel, des capacités à nouer des partenariats et de la cohérence peut entraîner des obstacles pratiques à la pleine application des principes et des accords de cohérence, et peut également engendrer des retards, même lorsque les organismes sont très favorables à la collaboration.

8. Comme l'a souligné le Secrétaire général des Nations Unies dans son rapport sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet, les coordonnateurs résidents disposent d'une autorité et de capacités limitées pour coordonner efficacement les activités des équipes de pays des Nations Unies et obliger les membres de ces équipes à rendre des comptes quant aux résultats conjoints. Ledit rapport indique en outre que, d'après les gouvernements, le manque de coordination et de concurrence pour les ressources ne permet pas une division claire du travail à l'échelle nationale.

9. Il convient de créer un environnement favorable à la collaboration et de mettre en place des incitations supplémentaires dans ce sens. Si l'établissement du fonds commun à l'appui du Programme 2030 constitue une première étape, un plus grand nombre d'incitations financières s'avère nécessaire pour encourager les organismes, les fonds et les programmes onusiens à travailler conjointement. Il convient d'axer la responsabilité et la surveillance sur les résultats obtenus collectivement par le système plutôt que sur les processus et les structures. Il est également nécessaire de définir des résultats, des rôles et des responsabilités clairs pour chaque organisme au sein des programmes conjoints, en tenant compte de leur mandat et de leur spécialité, afin d'éviter toute confusion chez les homologues quant à l'assistance technique fournie par chacun d'entre eux. La duplication des activités opérationnelles et l'absence de normes et de principes de reconnaissance mutuelle peuvent également faire obstacle à l'efficacité de la collaboration.

10. Les orientations actuelles recommandent de garantir des avantages comparatifs de différentes parties prenantes au sein d'initiatives conjointes. Cependant, il n'existe pas de concept commun ou compris de tous des avantages comparatifs ou gains d'efficacité en matière de normes dans la sélection des partenaires opérationnels, ce qui peut empêcher la réalisation de gains d'efficacité, voire des résultats.

11. Tous les organismes s'engagent à intégrer les droits de l'homme, l'égalité des sexes et le programme normatif aux travaux d'élaboration des politiques, des programmes et des opérations des organismes des Nations Unies. Cependant, il reste un certain nombre de difficultés à surmonter concernant l'intégration des questions sensibles, telles que la santé sexuelle et reproductive et les droits en matière de reproduction, laquelle exacerbe les inégalités et entrave les progrès dans les dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable.

12. Comme souligné dans le rapport Dalberg sur les [fonctions et les capacités du système des Nations Unies pour le développement](#), paru en juin 2017, le Programme 2030 exige du personnel des Nations Unies qu'il dispose d'ensembles de compétences particulières. L'obtention de ces compétences reste compliquée en raison de la diminution des ressources affectées à la formation et au développement professionnel ainsi que des difficultés persistantes concernant le recrutement et la rétention des talents. Les aptitudes et compétences du personnel pour initier, planifier et mettre en œuvre des stratégies conjointes/intégrées en matière de politiques et de programmes et pour contribuer à ces dernières diffèrent d'un organisme à l'autre et sont particulièrement tributaires de la présence de l'organisme dans le pays ou de l'accès au bon niveau d'expertise.

13. Le manque de ressources disponibles pour plusieurs domaines prioritaires des ODD à l'échelle nationale entrave la capacité des organismes de développement des Nations Unies concernés à fournir des conseils en matière de politiques, des capacités en matière de données et un appui, notamment technique et opérationnel, de qualité aux gouvernements nationaux.

III. EXEMPLES D'INITIATIVES

14. Un certain nombre d'initiatives conjointes visent à résoudre les problèmes et difficultés clés susmentionnés. La présente section vient illustrer quelques initiatives prometteuses susceptibles d'être déployées à plus grande échelle.

Résoudre des problèmes multidimensionnels au moyen d'interventions multisectorielles intégrées

MAPS – une approche en faveur de l'appui à la mise en œuvre intégrée des ODD

15. Parmi les initiatives susceptibles d'être déployées à grande échelle figure l'application de la stratégie MAPS, par exemple par le biais de « missions et engagements MAPS ». Depuis leur incubation en 2016, les missions MAPS sont progressivement devenues des initiatives interinstitutions ; en mars 2018, les représentants de 22 organismes onusiens différents y avaient pris part. Ces missions mobilisent des équipes d'experts régionaux et internationaux travaillant en étroite collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies pour fournir des conseils adaptés et favoriser une importante appropriation nationale des ODD ainsi que l'engagement des parties prenantes.

16. Les rapports de mission – y compris, jusqu'à présent, 12 « feuilles de route en faveur des ODD » élaborées conjointement avec les gouvernements – sont axés sur une approche intégrée et exhaustive englobant des problèmes multidimensionnels. Dans certains pays, tels que le Mali et l'Ukraine, ces missions ont également aidé à commencer à exploiter les liens existant entre l'action humanitaire, la paix et le développement.

17. Le fait que les missions MAPS doivent être approfondies afin de s'assurer de la clarification des produits et des résultats à long terme figure parmi les enseignements tirés. Un engagement plus systématique, un renforcement des capacités et un investissement conjoint entre les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires sont nécessaires pour fournir un appui durable à la mise en œuvre des ODD, par le biais de missions MAPS précises et d'un ensemble plus large d'engagements MAPS. Une approche partagée, systématique et rigoureuse de la définition des accélérateurs multisectoriels des ODD, une analyse intégrée et des conseils pratiques seront requis, notamment une approche des difficultés clés touchant à l'environnement, aux droits de l'homme et à l'alignement sur d'autres accords internationaux.

Cas de pays : la République dominicaine – collaboration des organismes des Nations Unies axée sur les indicateurs des ODD

La FAO, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), le PNUD, le FNUAP, le HCR, l'UNICEF, ONU Femmes et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)/l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) ont uni leurs efforts pour soutenir la République dominicaine dans la mise en œuvre des ODD par le biais d'une mission MAPS de soutien intégré aux politiques, du 27 novembre au 1^{er} décembre 2017. Grâce aux consultations multipartites de haut niveau, la mission a permis de produire une feuille de route des ODD exposant une analyse intégrée et des recommandations en vue de l'inclusion des ODD et de leur accélération. Les recommandations finales, y compris les accélérateurs recensés dans les domaines de la pauvreté multidimensionnelle, de la compétitivité et du travail décent, de la consommation et de la production durables, de la résilience et de l'État inclusif, ont été présentées au Gouvernement en mars 2018 et ont commencé à influencer les travaux et la coordination interinstitutions conjoints dans le pays. Plus particulièrement, l'équipe de pays des Nations Unies, par l'entremise de son groupe interinstitutions chargé de coordonner les travaux conjoints sur les ODD, intègre les recommandations de la feuille de route des ODD à son plan de travail et, par le biais de ce mécanisme, des travaux conjoints reflétant la feuille de route ont commencé. Cela comprend une coordination pluri-institutionnelle avec le Bureau national de la statistique pour renforcer les capacités nationales d'examen du niveau de faisabilité, des données de référence et des métadonnées disponibles pour les indicateurs des ODD. La feuille de route des ODD a également posé les jalons d'une nouvelle collaboration interinstitutions en faveur de l'éradication de la pauvreté, en partenariat avec le Ministère de l'économie, de la planification et du développement. Un autre engagement MAPS devrait venir appuyer le gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies pour mettre en œuvre les recommandations.

Examens stratégiques nationaux Faim zéro – exercices inclusifs menés par les pays

18. L'examen stratégique national Faim zéro est un exercice inclusif et consultatif conduit par le pays. Il fournit une analyse exhaustive des difficultés auxquelles fait face un pays dans la réalisation de l'ODD 2 à l'horizon 2030, au moyen d'une analyse approfondie et de consultations multipartites. La nature interdépendante des 17 ODD exige que l'examen stratégique, bien que centré sur l'ODD 2, intègre les dimensions multisectorielles de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. Outre la fourniture d'une référence et la détermination des lacunes dans l'intervention nationale en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, l'examen stratégique recense les actions prioritaires à mener pour atteindre l'ODD 2. Ces dernières sont prises en considération dans les plans des parties prenantes nationales et des partenaires, notamment le PAM et d'autres organismes des Nations Unies.

Exemples de cas de pays

19. En Afghanistan, la FAO, le PAM et l'UNICEF ont cofinancé l'examen stratégique Faim zéro. En conséquence de cette collaboration, ces trois organismes ont signé un accord pour soutenir la création d'un Secrétariat pour le programme de sécurité alimentaire et nutritionnelle de l'Afghanistan. Au Nigéria, l'examen stratégique Faim zéro a bénéficié d'un grand intérêt de la part de l'Institut international d'agriculture tropicale et de la Banque africaine de développement, et le Forum Faim zéro (le mécanisme de suivi établi pour superviser la mise en œuvre de l'examen stratégique Faim zéro) est désormais soutenu par la FAO, le PAM et l'UNICEF.

Plateformes thématiques multipartites et initiatives mondiales

20. L'établissement de plateformes thématiques multipartites qui réunissent un large éventail de compétences constitue un moyen efficace de répondre aux chevauchements des mandats et de faire face à la nature intégrée et universelle des ODD. Ces plateformes peuvent accroître l'efficacité du financement, en attirant des investissements au sein d'un fonds unique et en le déployant en faveur d'une diversité d'acteurs, au moyen de stratégies collectives et nationales.

21. L'initiative **Renforcer la nutrition** (SUN) a inspiré une nouvelle façon de travailler en collaboration en vue d'éradiquer la malnutrition sous toutes ses formes. Cette initiative, portée par les gouvernements des [pays SUN](#), unit les personnes – la société civile, les organismes des Nations Unies (y compris l'OMS, le PAM, l'UNICEF et l'UNOPS), les donateurs, les entreprises et les chercheurs – au sein d'un effort collectif en vue d'améliorer la nutrition. L'initiative Renforcer la nutrition soutient plus de 60 pays.

22. Le **Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement** (WSSCC), actif dans 141 pays, est un [partenariat](#) multipartite et une organisation composée de membres, œuvrant auprès des populations pauvres, des gouvernements, des entrepreneurs locaux et d'organismes, en vue d'améliorer l'assainissement et l'hygiène à grande échelle.

Parmi ses membres relevant de l'Organisation des Nations Unies figurent, entre autres, ONU Femmes, l'UNICEF et l'UNOPS.

23. L'[initiative mondiale Toutes les femmes, tous les enfants](#) vise la mise en œuvre de l'ambitieuse Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (2016-2030). La diversité de ce mouvement se reflète dans ses partenaires provenant de gouvernements, des milieux d'affaires, d'organisations philanthropiques, de groupes de jeunes, de la société civile et de systèmes multilatéraux. Le rapport 2017 sur l'état d'avancement de l'initiative Toutes les femmes, tous les enfants a mis en évidence la manière dont les partenariats multisectoriels et multipartites œuvraient de façon à garantir un accès équitable à des soins abordables et de qualité. Cependant, le manque de données ventilées à l'échelle nationale complique le suivi des progrès accomplis.

24. Le **Pacte pour les jeunes dans l'action humanitaire** est un [partenariat](#) rassemblant 52 organisations internationales, dont le FNUAP, le PNUD et l'UNICEF, ainsi que des membres gouvernementaux et non gouvernementaux. Il vise au renforcement des capacités des jeunes – en matière de planification et de réalisation de projets de développement social et communautaire de petite envergure dans des situations d'urgence et de sortie de crise, par exemple –, leur permet de bénéficier d'un mentorat et contribue ainsi à en faire des acteurs de la paix. Des directives intitulées « Guidelines for and with Young People in Humanitarian Settings: Programming for Today and Tomorrow » (directives pour et avec les jeunes dans les contextes humanitaires : les programmes d'aujourd'hui et demain) sont en cours d'élaboration, en consultation avec les membres du Pacte ainsi que les jeunes concernés.

25. L'initiative **Spotlight**, un nouveau [partenariat](#) lancé par l'Union européenne et les organismes des Nations Unies (FNUAP, ONU-Femmes et PNUD), a pour objectif d'éliminer toutes les formes de violences à l'égard des femmes et des filles. Cette initiative encourage l'engagement politique aux plus hauts niveaux et contribue à la réalisation des ODD et plus particulièrement de l'objectif 5 relatif à l'égalité des sexes. Elle vise à donner la parole aux filles et aux femmes au moyen de vastes consultations inclusives, en vue d'élaborer des politiques produisant des effets et de changer les comportements et les attitudes en adoptant une approche globale. Cette initiative, soutenue par une enveloppe financière initiale d'un montant de 500 millions d'euros, vise un nombre limité de pays.

Appui aux pays dans des circonstances spéciales

26. Plusieurs initiatives sont en train d'être mises en œuvre pour garantir une réponse pertinente et adaptée au contexte face aux difficultés complexes auxquelles sont confrontés les pays dans des circonstances spéciales, d'une manière qui bénéficie aux groupes les plus pauvres et les plus défavorisés de la société.

Une nouvelle méthode de travail – en réponse aux crises prolongées

27. L'initiative « New Way of Working » est née du besoin de trouver une solution à l'impasse des crises prolongées, en se concentrant principalement sur des interventions humanitaires pluriannuelles à court terme. L'engagement à définir et à obtenir des résultats collectifs concrets, mesurables, et assortis d'une échéance qui visent à réduire les besoins, la vulnérabilité et les risques, sous forme d'étapes vers la réalisation des ODD, en particulier dans des contextes de crise prolongée, est au cœur de cette initiative. Pour ce faire, les interventions humanitaires et de développement sont articulées au moyen d'une analyse conjointe, d'une planification pluriannuelle et d'une participation multipartite à la définition des résultats ; la mise en œuvre repose alors sur l'avantage comparatif d'un groupe d'acteurs divers. Un certain nombre de pays, parmi lesquels, le Burkina Faso, la Mauritanie, la Somalie et le Soudan, ont tenu compte du processus visant à rassembler les communautés nationales œuvrant en faveur de l'action humanitaire, du développement et de la paix pour s'efforcer de s'accorder sur les résultats collectifs, en intégrant aux nouvelles directives du PNUAD des exigences d'ordre humanitaire, ou en veillant à une meilleure harmonisation des PNUAD et des plans d'aide humanitaire.

Cas de pays : Somalie – collaboration dans un contexte fragile

En Somalie, le représentant spécial adjoint du Secrétaire général/coordonnateur résident/coordonnateur de l'action humanitaire a réuni les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, les donateurs et le Gouvernement en vue d'aligner entre eux les plans d'aide humanitaire, le cadre de relèvement et de résilience et le plan de développement national pour la Somalie. Pour ce faire, les efforts se sont concentrés autour de quatre résultats collectifs jugés essentiels pour veiller non seulement à ce que les besoins en temps de crise soient satisfaits, mais aussi que les efforts nationaux et internationaux permettent de réduire les besoins, les risques et la vulnérabilité. Les résultats collectifs étaient centrés autour des quatre domaines suivants : insécurité alimentaire, solutions durables, services sociaux de base et risques climatiques.

Ces trois prochaines années, ces résultats collectifs garantiront que des instruments de planification de l'action humanitaire et du développement se complètent en faveur d'objectifs communs, s'appuyant sur les forces de chacun, et ce, en vue du renforcement des capacités et de l'appropriation nationales. L'initiative a également

reçu le soutien décisif du Gouvernement et de donateurs clés de façon à mieux exploiter le financement bilatéral et national en faveur de résultats collectifs.

Le Resilience Pillar Working Group (groupe de travail en faveur de la résilience) constitue un bon exemple de coopération interinstitutions dans le cadre du Mécanisme pour le développement et la reconstruction de la Somalie. Un projet de coordination du partenariat est en place avec les partenaires donateurs pour mettre en œuvre le cadre de relèvement et de résilience. Il vient appuyer l'ensemble des efforts visant à renforcer les capacités des institutions concernées en faveur de la mise en œuvre de la politique de gestion des catastrophes dont la version préliminaire a déjà été élaborée par le Gouvernement fédéral de Somalie. Ce partenariat englobe le FNUAP, ONU Femmes, le PAM, le PNUD, l'UNICEF et l'UNOPS ainsi que d'autres membres de l'équipe de pays des Nations Unies.

Tenir l'engagement de ne laisser personne de côté

28. Le fait de prendre des mesures explicites pour freiner les vastes inégalités croissantes entre les populations, les communautés et les groupes sociaux, et accroître l'équité des possibilités et résultats relatifs aux ODD constitue un impératif universel, particulièrement critique dans les environnements fragiles. Il est ainsi possible d'effectuer une action intégrée pour répondre de façon globale aux inégalités, à l'exclusion, à la marginalisation et à d'autres injustices.

29. Dans le cadre de la mise en œuvre des ODD, le fait d'agir concrètement pour ne laisser personne de côté permet de mieux comprendre l'identité des personnes laissées de côté et les raisons d'une telle situation, de renforcer les capacités locales à déterminer et à suivre les progrès relatifs des personnes les plus pauvres, exclues, marginalisées et vulnérables, de favoriser la responsabilité et d'améliorer la mise en œuvre en faisant participer les groupes, les communautés et les personnes laissées de côté, en les laissant faire entendre leur voix et en facilitant leur engagement.

30. Le Conseil des chefs de secrétariat (CCS) des organismes des Nations Unies [a demandé au système des Nations Unies](#) de garantir que le processus et les mécanismes d'examen des ODD aux échelles mondiale et nationale demeurent axés sur le principe consistant à « ne laisser personne de côté », de mesurer les progrès réalisés dans la réduction des inégalités et l'élimination de la discrimination et d'effectuer une analyse systématique de l'ensemble des données ventilées disponibles et autres données quantitatives et qualitatives relatives aux groupes marginalisés et collectées par ces derniers. Pour soutenir ces efforts, un guide opérationnel sur le principe consistant à ne laisser personne de côté du Groupe des Nations Unies pour le développement durable devrait paraître au second trimestre 2018.

Avancement de la mise en œuvre du chapitre commun

31. Le FNUAP, ONU Femmes, le PNUD et l'UNICEF ont agi collectivement pour avancer dans la mise en œuvre du chapitre commun de leurs plans stratégiques pour 2018-2021. En avril 2018, les directeurs de chacun de ces organismes ont envoyé une lettre conjointe à tous leurs bureaux régionaux et de pays respectifs concernant l'application du chapitre commun. La lettre était accompagnée d'une note interne plus détaillée s'intéressant à la traduction du « chapitre commun » en une action commune. Dans certains pays, les organismes sont déjà en train de mettre en œuvre le chapitre commun et ces bureaux de pays sont encouragés à s'appuyer sur les mécanismes existants, tels que les PNUAD et les bilans communs de pays, pour déterminer et promouvoir des initiatives d'appui à la mise en œuvre du chapitre commun.

32. À l'échelle mondiale, les quatre organismes recensent des « initiatives d'accélération » qui s'appuient sur des programmes et des structures existants à l'échelle nationale et les exploitent lorsqu'il est possible de renforcer leur partenariat. Ces initiatives cibleront des résultats transformateurs au moyen des efforts collaboratifs déployés par les quatre organismes. Elles peuvent comprendre des initiatives ayant un axe géographique ou thématique, aligné sur les six domaines d'avantage collaboratif mentionnés dans le chapitre commun. Les bureaux régionaux des quatre organismes ont également été priés de contribuer à la définition des initiatives en cours susceptibles d'aider à la mise en œuvre du chapitre commun, et sont encouragés à poursuivre le suivi et le soutien d'une collaboration plus étroite. Les réunions régionales à venir du Groupe des Nations Unies pour le développement et les nouveaux processus d'élaboration du PNUAD apparaissent comme une occasion clé pour recenser des initiatives d'accélération.

IV. CONCLUSION

33. Le discours sur le développement mondial appelle à la création de systèmes et de processus qui fourniront un appui plus contextualisé, plus cohérent et plus coordonné à la mise en œuvre du Programme 2030, sous la responsabilité et la direction du pays. Par la suite, le système des Nations Unies pour le développement poursuivra le renforcement d'approches intégrées à l'échelle nationale, notamment au moyen d'un alignement stratégique de son objectif principal et de ses priorités

sur les priorités nationales, tout en se conformant aux normes, aux standards et aux principes onusiens. Il s'agit là de l'un des principes fondamentaux de l'exercice de repositionnement du système des Nations unies pour le développement.

34. À l'instar des progrès accomplis par les pays en faveur des ODD, les réalisations des organismes des Nations Unies concernant l'aide apportée aux pays pour atteindre ces objectifs devront être évaluées, individuellement et collectivement. Le système des Nations Unies dans son ensemble doit se montrer plus responsable, non seulement quant à la conformité avec les processus, mais également quant à la production de résultats, notamment des résultats collectifs. C'est à cet effet que les PNUAD doivent être plus solides, stratégiques, ciblés, opérationnels et axés sur les résultats, en vue d'un engagement collectif, et non pas constituer une simple compilation des différentes activités onusiennes. C'est aussi dans ce contexte que les organismes des Nations Unies doivent exploiter efficacement les vastes ressources et capacités existant en dehors de leur système.

35. Le chapitre commun constitue un fondement important pour conduire une action conjointe sur un ensemble de résultats liés aux ODD et reposant sur des mandats confiés par les Conseils d'administration respectifs. Les quatre organismes visent à tirer parti, ensemble, du chapitre commun pour renforcer la collaboration et produire des effets plus marqués en vue de l'obtention collective de résultats partagés, en soutenant la réalisation du Programme 2030. Le processus d'élaboration du PNUAD et, le cas échéant, le cycle de programmation nationale, restent des éléments clés de cet engagement conjoint.

36. Le CCS a récemment adopté le modèle de leadership du système des Nations Unies, lequel présente les pierres angulaires d'une culture onusienne du leadership alignée sur le Programme 2030, et appelle à un renforcement de la responsabilité au sein du système et vis-à-vis des bénéficiaires et du grand public. Les dirigeants des institutions des Nations Unies reconnaissent que les organismes onusiens sont responsables en premier lieu envers les personnes qu'ils servent, en particulier les plus vulnérables, exclues ou marginalisées. Le modèle de leadership reconnaît que celui-ci peut et devrait être exercé non seulement par les dirigeants officiellement désignés, mais aussi par l'ensemble du personnel. Ainsi, les attentes formulées dans le modèle s'appliquent à tout le personnel des Nations Unies, à tous les niveaux, en tous lieux.

V. RECOMMANDATIONS PROVISOIRES/PROCHAINES ÉTAPES

1. Pour renforcer la cohérence des activités du système des Nations Unies pour le développement à l'échelle nationale, il sera essentiel de consolider les capacités et l'autorité des coordonnateurs résidents, tout comme leur impartialité. Un coordonnateur résident efficace contribuera à résoudre des difficultés de coordination, à réduire la concurrence en matière de ressources et à renforcer l'importance accordée aux résultats conjoints.
2. Pour améliorer les incitations à la collaboration, élaborer des critères de performance clairs qui récompensent la collaboration. Par exemple, la part du financement des budgets de gestion accordée par les points de contact institutionnels au Siège aux unités sur le terrain sera plus importante pour les programmes concertés.
3. Pour clarifier la prise de décision, fournir des orientations explicites sur les avantages comparatifs, notamment des définitions et des indicateurs. Les services dépendant d'un lieu ou non devraient également être clarifiés, eu égard aux capacités infrarégionales.
4. Soutenir des plateformes thématiques multilatérales de résolution de problèmes qui appuient les États membres dans la mise en œuvre des ODD, notamment les initiatives précédemment mentionnées, telles que l'initiative Renforcer la nutrition, le WSSC, l'initiative Toutes les femmes, tous les enfants, l'initiative Spotlight et le Pacte pour les jeunes dans l'action humanitaire, etc.
5. Les organismes des Nations Unies doivent garantir que les cibles des ODD sont clairement prises en compte dans les plans stratégiques des organismes et que le suivi et le compte rendu sont alignés sur le cadre commun de présentation des rapports de l'Organisation des Nations Unies. Utilisation de l'outil en ligne UNInfo pour aligner la présentation des rapports sur le PNUAD et les activités conjointes.

VI. QUESTIONS À L'INTENTION DU CONSEIL

1. De quelle façon la technologie peut-elle être utilisée pour renforcer la cohérence et l'efficacité du travail des organismes des Nations Unies ? Quel type d'investissements est nécessaire pour renforcer les capacités du personnel et du système en matière d'utilisation des installations opérationnelles automatisées pour stimuler l'efficacité ? Quelles formes innovantes d'appui aux pays de programme sont nécessaires pour répondre de façon cohérente et intégrée aux priorités des pays ?
2. Quelles mesures supplémentaires seraient mieux à même de permettre aux coordonnateurs résidents de concentrer leurs efforts sur le continuum du développement, de l'action humanitaire et de la consolidation de la paix ?

3. Quels principaux pouvoirs et capacités doivent être renforcés pour garantir aux coordonnateurs résidents un rôle efficace dans le cadre du Programme 2030 ? Comment peut-on s'assurer d'une application uniforme de ces pouvoirs dans les différents systèmes de responsabilisation de l'Organisation des Nations Unies ?
 4. Quels changements doivent être apportés au profil des équipes, aux échelles nationale, régionale et mondiale, pour permettre au système des Nations Unies de répondre de façon stratégique aux besoins de renforcement des capacités, et notamment en ce qui concerne la capacité de tirer profit des types de financement et de partenariats nécessaires au Programme 2030 ?
-